

La Gazette



Octobre 2015



Sommaire

- page 1 Le mot du Maire
- page 2-3-4-5 Que s'est-il passé ...
- page 6-7 Compte-rendu Conseil municipal du 08/07/2015
- pages 8-9 Compte-rendu Conseil municipal du 21/09/2015
- page 10 Travaux réalisés sur la commune
- pages 11 Elagage communal, débroussaillage
- pages 12 Artisans: panneaux indicateurs
- pages 13 Recensement des habitants de la commune
- page 14 Elections Régionales fin 2015
- page 15 Recensement militaire
- page 16 Senior
- page 17 Divers
- page 18 Nos employés communaux
Etat-Civil 2014/2015



LA GENÉTOUZE



Le mot du Maire

Chers Genétouziennes, Genétouziens,

Je ne peux pas commencer cette gazette sans avoir une pensée pour notre employé communal, Pascal, qui nous a quitté au mois de juillet des suites d'une longue maladie. Chacun d'entre vous avait pu mesurer son sens du service au sein de notre commune. Nous le l'oublierons pas, et apportons à sa famille tout le soutien qu'il faut pour traverser cette épreuve.

Notre action se poursuit dans le respect de notre engagement et de notre programme. Vous découvrirez dans votre lecture, les différents dossiers que nous avons traité.

Cette fin d'année va être marquée par les élections régionales. En effet, le nouveau redécoupage des régions, nous amène à voter pour cette grande région Sud Ouest, dont le nom n'est pas encore connu à ce jour. Vous trouverez des explications dans cette gazette.

Bonne lecture, et bonne fin d'année 2015.



Que s'est-il passé ...

Dimanche 26 juillet 2015 : Visite des installations du complexe pôle mécanique

- Une quarantaine de personnes ont reçu des explications sur l'ensemble des installations
- Un café d'accueil à été offert par le « bistrot du circuit »



- Certains ont eu le plaisir d'essayer les karts électriques



- Un grand merci à tous ceux qui ont pu être présent cette journée.



Jeudi 30 Juillet : 19ème coupe d'Europe de Montgolfières au Pôle Mécanique



Une nouveauté cette année, lors de l'inauguration de la 19ème Coupe d'Europe de Montgolfières sur le Circuit de Haute Saintonge à la Génétouze. Le décollage de deux ballons à gaz. Un ballon à gaz est constitué d'une enveloppe fermée, remplie d'hydrogène ou d'hélium, et tenue à la nacelle grâce à un filet. Ces gaz sont beaucoup plus légers que l'air ambiant, et permettent donc au ballon de voler. Un lest de sable ou d'eau est réalisé, de telle sorte que le ballon puisse être contrôlé. Pour monter, une partie de ce lest est larguée. Pour descendre, le gaz est libéré à partir d'une vanne située au-dessus du ballon. Pour arrêter la descente, plus de lest doit être abandonné. Plus il y a de lest qui peut être transporté, plus la durée du vol est longue. La flottabilité des ballons sera affectée par la température et des facteurs, tels que des thermiques, ou les ombres des nuages qui les fera monter ou descendre. Le ballon peut voler pendant des heures, dans une masse d'air stable sans montée ou descente. Lorsque le soir s'approche, le gaz de sustentation se refroidit, perd du volume, et le ballon va commencer à descendre. Chaque soir, environ 80 à 100 kg de lest doivent être abandonnés. Chaque matin, le soleil réchauffe le gaz de sustentation et le ballon commencera à monter. Environ 700 kg de lest peuvent être emportés dans un ballon à gaz, afin de subvenir aux besoins du vol. Des vols long-courriers, d'une durée de plusieurs jours sont possibles. Le record absolu a été établi lors de la célèbre course de la Gordon Bennett en 1995, par l'équipe de Wilhelm Eimers et Bernd Landsmann à partir de la ville suisse de Wil près de Saint-Gall : ils sont restés en l'air pendant plus de 92 heures.





Fête communale le 29 et 30 Août 2015

Le SAMEDI



Randonnée QUAD



Match de foot Jeunes



Marché Nocturne



Retraite aux flambeaux



Gonflage de la Montgolfière



Feu d'artifice



Le DIMANCHE



Baptême Equestre



Randonnée Marche et Equestre



Brocante



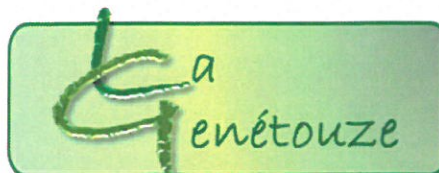
Concours de pétanque

Durant ces 2 jours, différentes activités ont été proposées sous une météo exceptionnelle.

Près de 300 personnes, dont bon nombre de Genétouziens se sont retrouvés samedi soir pour le marché nocturne, suivi du feu d'artifice.

La municipalité tient à remercier toute les personnes qui se sont investies dans la réussite de cet évènement,

A l'année prochaine...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 8 juillet à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MARTY Michel,
Présents : Mrs MARTY Michel, BERGER Bernard, ARSICAUD Pascal, WLODARCZYK Catherine, JAUDEAU Véronique, SAINTONGEY Alexandra, FLANDRIN Raphaël, ICHBIAH Véronique, ROUSSEAUX Jean-Michel.
Mme MAURICE Sylvette a donné pouvoir à Michel MARTY;
Secrétaire de séance : Marie-José MASERO
Absent : Alexandre AVRIL
Monsieur le Maire ouvre la séance avec une pensée profonde pour Pascal PAPONNAUD, agent communal, décédé le 2 Juillet 2015.

REPLACEMENT AGENT ADMINISTRATIF EN ARRET DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a dû procéder au recrutement Mme MASERO Marie-José, pour 6 heures par semaine, les mardis et vendredi matin, afin d'assurer le secrétariat de la mairie le temps d'indisponibilité de Mme SERAPHIN Céline.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE.

Le contrat de Mme PAPONNAUD Florence est échu au 15 Aout 2015, il y a possibilité de le renouveler pour un an. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat pour un an.

REHABILITATION PARTIELLE CHEMIN RURAL DIT «Haut Mont à Fouquet».

Le maire rappelle le contenu de ce dossier et de la délibération du 25 octobre 2013. ce dossier a été déposé chez Me DUHARD, notaire à Saint Aigulin afin de le finaliser.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, ainsi que l'acte notarié.

RELATION AVEC LA CCHS

Depuis 2014, année de l'installation du nouveau conseil municipal, nous avons multiplié nos efforts afin de renouer contact et échange avec La Communauté des communes de haute Saintonge et son président Monsieur BELOT. Efforts récompensés par :

La prise en charge par la CCHS de la réfection d'un chemin de terre appartenant à la commune tout près du pôle mécanique.

Le comité des fêtes a obtenu l'autorisation d'installer une buvette le jour de la fête des Montgolfières le 30 juillet.

Une montgolfière sera présente pour notre fête communale le samedi 29 Aout en soirée pour un vol (selon conditions météo).

AVANCEMENT DOCUMENT D'URBANISME « PLU »

Après rencontre avec les acteurs économiques, et suite aux quelques projets présentés par certains habitants, nous allons élaborer un projet politique et commencer à définir des zones à urbaniser. Un recensement des bâtiments susceptibles de changer de destination sera fait. Une réunion aura lieu prochainement pour refaire un point sur les zones à mettre en « U » (constructibles).

INVESTISSEMENT

La commune a acquis du matériel (débroussailleuse, souffleur, tables intérieur/extérieur avec 2 chariots).

L'aménagement du bureau d'accueil de la mairie continue,

Un portail coulissant avec portillon sera installé à La salle des fêtes, devis du CAT d'Yviers.

Jeux d'enfants à la salle des fêtes à remplacer et aussi création et installation d'un barbecue.

Pour le gîte communal, deux personnes de Gîtes de France se sont déplacées.

Possibilité de faire un classement en meublé de tourisme, Voir aussi un architecte pour conseil pour l'aménagement intérieur.

En voirie, le point à temps a été réalisé.

En cours et à venir : réfection chemin «aux Mouillères», réfection gravillon à « La Cabane» et « au poirier ».

Des bordures trottoirs ont été réalisées à « La Cabane »

Inscription de la commune pour subvention voirie attribuée par le département.

L'étang communal, intervention début Aout pour étancher.

Dépistage d'une source au chemin de « La Garde » - vu avec la RESE.

Site internet à finaliser en interne avec Florence PAPONNAUD;

QUESTIONS DIVERSES

Dotation élu non attribuée cette année car le potentiel fiscal trop élevé. (2800€ l'an dernier)

Participation pour les voyages scolaires du collège, accord pour versement 50 € par élève nous avons la liste des enfants.

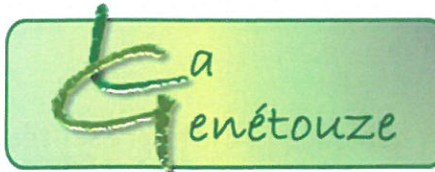
Possibilité de participation pour les élèves du primaire et maternelle selon le montant restant à charge des familles.

Panneaux directionnels «Pôle Mécanique » : après une réunion avec divers responsables de la Charente, il a été décidé de mettre trois panneaux «La Genétouze» à Chalais et un panneau «Pôle mécanique de Haute Saintonge » sur la route de Rioux Martin à la station Météo.

Le 26 Juillet prochain à partir de 9 heures, tous les habitants de la commune de La Genétouze sont invités à la visite du Pôle mécanique, avec café offert au restaurant, visite la pépinière d'entreprises et des installations du pôle.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

La commune doit verser un capital décès à la famille de Monsieur PAPONNAUD Pascal, qui sera ensuite remboursé par l'assurance statutaire (Groupama) à la commune. Il est donc nécessaire d'ouvrir un crédit au compte 6488 en dépense 7788 en recette. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Réunion du 21 SEPTEMBRE 2015

CONVOCAATION du 14 Septembre 2015 pour une réunion qui aura lieu le 21 septembre 2015 à 20 heures à la mairie de La Genétouze.

L'an deux mil quinze, le 21 septembre à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MARTY Michel,

Présents : Mrs MARTY Michel, BERGER Bernard, ARSICAUD Pascal, WLODARCZYK Catherine, JAUDEAU Véronique, SAINTONGEY Alexandra, FLANDRIN Raphaël, ICHBIAH Véronique, AVRIL Alexandre. MAURICE Sylvette.

Absent Excusé : M. ROUSSEAUX Jean-Michel

Madame SAINTONGEY Alexandra a été élue secrétaire.

TERMITES - DEFINITION DE LA ZONE

Suite au courrier de la préfecture le conseil municipal doit se prononcer sur les termes de la précédente délibération en date du 21 décembre 2011, le conseil municipal considère que la commune de La Genétouze peut être classée en zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme.

PLU - AVANCEMENT SUR LES ZONES CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire présente le projet établi par le cabinet URBAM avec diverses pistes de réflexion.

Divers objectifs, donner la priorité au développement des activités économiques, faire une estimation des besoins quantitatifs.

Une surface d'environ 5ha 50 est à déterminer, peu de propriétaire propose des terrains à classer en terrain constructible, 6 ha seraient disponible au Bourg, voir aussi sur quelques hameaux .

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les enjeux et les objectifs définis dans le PADD, et confirme l'hypothèse 3 : développer le bâti sur le bourg et quelques villages

(Magrignac ...)

Prochaine réunion avec le cabinet URBAM Lundi 28 Septembre .

PREPARATION REPAS DES AINES /FETE DE NOËL

Le repas aura lieu SAMEDI 12 Décembre à 12 heures, préparation du menu avec les membres du CCAS . Une invitation sera envoyée,

Prévoir des petits sapins de Noël avec de la déco devant la mairie et dans la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal accepte le principe d'une mutuelle de groupe pour les habitants de la commune sous forme d'association, le conseil municipal charge Catherine Wlodarczyk de se renseigner sur ce dossier.
 - Le conseil municipal décide de participer pour un voyage scolaire par an en primaire, le montant sera à déterminer à chaque voyage, pour le dernier voyage fait à l'Ile d'Oléron , le conseil municipal décide de verser 30€ par élève (versé aux familles sous forme de chèque cadeau).
 - Demande de Monsieur et Madame DENAUD pour une aide pour leurs deux enfants, qui fréquentent le centre de loisirs de La Roche Chalais pendant les vacances scolaires. Le conseil Municipal après avoir délibéré est contre cette participation à l'unanimité.
 - Dossier contentieux commune/Valette : en attente du délai de deux mois suite au jugement en appel prononcé en notre faveur.
 - Le contrat de remplacement de Madame MASERO Marie-José a été prolongé jusqu'au 30 Novembre 2015, vu l'arrêt de Madame SERAPHIN Céline.
 - Le contrat aidé de Madame GILLOT Claire est renouvelable à compter du 1^{er} Décembre pour une période de huit mois.
 - Voir fin novembre avec le Centre de Gestion pour le recrutement de Monsieur FLANDRIN Raphaël en 2016.
 - Lancer une demande pour panneaux signalétiques pour les artisans
 - Sortie prochaine de « la gazette »
 - Sur la voirie les argiliers ont été réalisés, reste le revêtement
 - Le portail de la salle des fêtes est en cours de réalisation.
 - Prévoir en investissement le renouvellement de la tondeuse, l'aménagement de la salle de réunions.
 - Madame ICHBIAH Véronique, fait part d'une demande des établissements Narolles pour une manifestation avec chevaux et poney. Le conseil municipal serait éventuellement favorable, mais demande à contacter le Comité des Fêtes.
- Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée au registre sont les signatures.



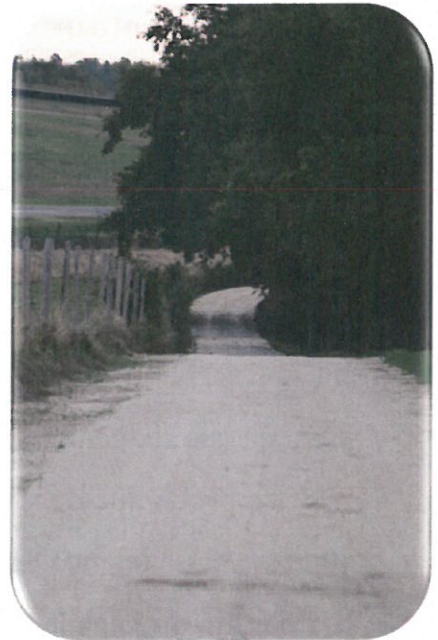
Travaux réalisés sur la commune



Trottoirs à La Cabane



Chemin «Aux Moulières»



Chemin au pôle mécanique

Mise en place d'un panneau indicateur à la station météo de Rioux Martin
3 autres panneaux seront posés au rond point à Chalais et au « Fagnard »



Elagage communal

Nous connaissons un certain nombre de problèmes liés au non-entretien des végétaux (arbres, taillis, buissons...) de certains propriétaires au bord de routes, problèmes sur les lignes téléphoniques, problèmes de visibilité.

L'entretien est de la responsabilité du propriétaire,

Dans l'hiver, comme chaque année, nous allons procéder au débroussaillage de nos routes communales. Si nous le jugeons utiles, nous procéderons à la taille de végétaux qui pourraient être problématiques pour le bon fonctionnement de nos services publics ou qui présenterait un danger pour la sécurité,

J'incite les propriétaires concernés à procéder eux-mêmes à cet entretien avant notre passage.

Débroussaillage

Le débroussaillage est une opération essentielle pour les risques de départ de feu et de propagation d'incendie. Les communes doivent entretenir leurs propres terrains et veiller au débroussaillage des terrains privés.

Aujourd'hui, 6 000 communes sont classées à risque en matière de feux de forêt. La météo et le pré positionnement des pompiers dans les zones à risques sont prépondérants dans la lutte contre les incendies, mais le débroussaillage joue lui aussi un rôle important.

Une obligation légale

Le code forestier, qui gère le débroussaillage, précise que l'obligation de débroussaillage et de maintien en état s'applique principalement pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Doivent ainsi être débroussaillés :

Les abords des constructions, chantiers et installations, sur une profondeur de 50 mètres, mais le maire peut porter cette obligation à 100 mètres;

- les abords des voies privées donnant accès à ces constructions sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme et dans les zones urbaines des communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme, le représentant de l'Etat peut, après avis du conseil municipal, porter l'obligation de débroussaillage au-delà de 50 mètres, sans toutefois excéder 200 mètres.

A NOTER : Le débroussaillage est à la charge du propriétaire, y compris, le cas échéant, au-delà de la limite de sa propriété. Le contrôle de sa bonne exécution incombe au maire et un retard des travaux expose le propriétaire à des sanctions. Un bon débroussaillage doit réduire la densité de végétation au sol et aérienne. Il faut réduire les herbes hautes, buissons, arbustes en densités trop importantes, éliminer tous les morts, les broussailles et les herbes sèches, séparer les cimes et élaguer certains arbres ou couper ceux situés à moins de trois mètres des habitations. Dans la zone des 50 mètres, les houppiers (la partie haute des arbres) doivent être écartés d'au moins trois mètres.



ARTISANS : Panneaux indicateurs



Nous projetons d'installer des panneaux indicateurs des activités économiques, L'étendue de notre commune et la dispersion des villages rend compliquée l'arrivée de personnes extérieures.

C'est pourquoi nous devons recenser l'ensemble des entrepreneurs, artisans désirant avoir un « fléchage » de leur activité. Toute activité économique est concernée par cette action,

Toute personne intéressée est priée de se faire connaître, avant fin 2015, par Mail ou par téléphone: mairie@genetouze17.fr ou 05.46.04.82.33 ,
Nous étudierons ensuite la pertinence de cette action.



- **Recensement des habitants de la commune.**

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin.

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations.

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur (Mme PAPONNAUD Florence). Elle sera munie d'une carte officielle qu'elle doit vous présenter. Elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les documents nécessaires

Pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à

l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr
Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.



Elections régionales fin 2015

Les élections régionales sont prévues les 6 et 13 décembre 2015.

Le mode de scrutin pour les élections régionales est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue soit plus de la moitié des suffrages exprimés, Les sièges sont alors attribués à chaque liste en fonction du nombre de voix obtenues par chacune d'entre elles à l'échelon régional. La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont attribués à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, à toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête reçoit donc le plus grand nombre de sièges qu'elle ajoute à ceux obtenus par la prime majoritaire. Elle est ainsi quasiment assurée de détenir la majorité au sein du conseil régional.

Pour les élections régionales, les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales : chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Les listes sont bien régionales dans la mesure où est désigné la ou le candidat tête de liste régionale et où le bulletin de vote d'une liste est identique dans tous les départements d'une même région. Les listes doivent également respecter l'obligation de parité : chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

183 conseillers sont à élire pour la région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

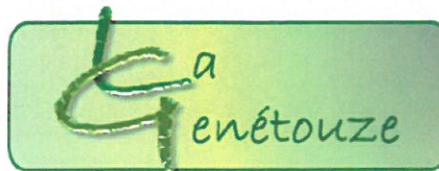
Les données issues du recensement, faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille ou fiche familiale d'état civil des parents
- Justificatif de domicile
- Éventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune.



SENIORS

Pour faciliter la recherche d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ou non, et simplifier les démarches d'inscription, il existe désormais un site internet public, gratuit et sécurisé ouvert aux particuliers.

<https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/>



Le CLIC, un lieu d'accueil pour vous informer et vous orienter

Qu'est ce qu'un CLIC ?

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination, est un service du Département de la Charente-Maritime.

C'est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation. Il s'agit d'une structure de proximité pour les retraités et les personnes de leur entourage, ainsi que pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Véritable lieu d'accueil pour les plus de 60 ans, le CLIC vous informe et vous oriente sur :

les aides financières :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation logement, Aide sociale...
- le soutien à domicile : ménage, jardinage, courses, repas, toilette, téléassistance, santé, soins infirmiers, aménagement de l'habitat ;
- les formes d'hébergement : établissements pour personnes âgées, hébergement temporaire, accueil de jour, accueil familial ;
- l'accès aux loisirs : activités sportives et culturelles, clubs des aînés, séjours de vacances ;
- le transport : taxis, ambulances, bus, train.

Les CLIC, une équipe à votre écoute : Les équipes du CLIC vous accueillent lors des permanences ou sur rendez-vous, dans l'un des 9 CLIC mis en place par le Département en Charente-Maritime.

Pour les contacter, un seul numéro de téléphone :

Seniors info Charente-Maritime,
Les CLIC vous informent au
09 70 82 12 13 (prix d'un appel local)



DIVERS

• A compter du 1^{er} juillet 2015, les services relevant de la direction départementale des finances publiques de Charente-Maritime seront ouverts au public dans les conditions suivantes :

- Trésorerie de saint Agulin - 11 bis avenue du Général Leclerc 17360 Saint-Agulin :

Ouverture au public : lundi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 16h, mardi mercredi, vendredi de 9h15 à 12h.

• les Timbres Fiscaux pour les passeports sont dématérialisés et ne sont plus délivrés sous format papier. Les timbres fiscaux électroniques doivent être acheter sur le site : timbres.impots.gouv.fr

• Arrêté préfectoral 15-2660 :

Dans le cadre d'une étude relative à la tuberculose en lien avec la faune sauvage dans le sud de notre département, un arrêté préfectoral (n°15-2660 du 15 septembre 2015) autorisant le piégeage de quelques blaireaux.

Des pièges à blaireaux, qui sont des pièges à collets à arrêtoir, ont été disposés sur le territoire de la commune, au niveau de certains terriers ou coulées de ces animaux. Ne pas laisser divaguer les chiens et chats, car ces pièges peuvent présenter un risque pour les animaux domestiques.

La période des piégeages se déroulera du 15 septembre 2015 jusqu'au 31 aout 2016, à l'exclusion de la période du 15 janvier au 15 mai 2016.

• Les Antilles de Jonzac

<http://www.lesantillesdejonzac.com/accueil-antilles>



Avantages Antilles aux Administrés de la commune

venez en mairie demander votre carte !



Nos employés communaux

- Remplacement de Céline SERAPHIN (Arrêt Maladie) par Marie José MASERO jusqu'à Fin novembre 2015
- 1^{er} Renouvellement du contrat de Claire GILLOT jusqu'à fin Juillet 2016
- Renouvellement du contrat de Florence PAPONNAUD en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour le secrétariat jusqu'à Fin Aout 2016.

État-civil /Démographie 2015...

• Mariage

- Le 26 septembre 2015, Nathalie BRICAULT de Rouillet-St-Estephe (16) et Freddy PAPONNAUD du Haut-Mont.

Tous nos vœux de bonheur au nouveau couple...

• Décès

- Le 01 Mai 2015, Isabel CANNON MAUREN du Bourg.
- Le 02 juillet 2015, Pascal PAPONNAUD du Haut-Mont.
- Le 15 août 2015 , Jean-Jacques MESNAGE de Coulounieix-Chamiers (24).
- Le 12 Octobre 2015, Aliska BOISVERT de Pilbré.

• Nécrologie des enfants de la commune

- Pierrette BELAIR, née le 27 Octobre 1925, Décédée Le 10 Octobre 2015, au Fouilloux (17)

Respectueuses condoléances aux familles.



Evénements à venir

Le 6 et 13 décembre 2015 :

Elections Régionales

Le 12 décembre 2015 :



- Repas des Aînés,
- L'arbre de Noël

Messe :

- 31 octobre 2015 à 18h la messe sera célébré par Monseigneur l'Evêque en mémoire de Mme Boisvert Aliska
- 28 novembre 2015 à 18h





L'église Saint-Antoine du XVe



Mairie

- **Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00**
- **Mardi : 9h15 - 12h15**
- **Jeudi : 9h15 - 12h15**
- **Vendredi : 9h15 - 12h15**



05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54



Nouvelle adresse mail : mairie@genetouze17.fr